

# Module 1

## CAT\_Les fondamentaux en matière de VHSS



Les formations contre les violences et le harcèlement sont conçues et délivrées par Groupe EGAE.

La CST assure la promotion de ces formations vers l'ensemble des publics et l'organisation pratique des sessions de formations.

### **La formation**

Cette formation développe et précise en une journée les fondamentaux en matière de violences et harcèlements sexistes et sexuels. Avec des objectifs proches de ceux du module de sensibilisation mis en place par le CNC à l'intention des bénéficiaires d'aides, mais cette fois-ci adressés à l'ensemble des personnels, qu'ils soient permanents ou intermittents.

### **Le programme**

9h30 - 9h45 : introduction

Présentation des objectifs de la session, des règles de la formation, notamment la bienveillance et demande de ne pas citer de cas individuels identifiables, programme et tour de table ou d'écran.

9h45 - 10h30 : les définitions les VHSS

Présentation des différentes définitions de l'agissement sexiste, harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol et des chiffres clés.

10h30 - 11h : les conséquences des VHSS

Réflexion en groupes aux différentes conséquences des violences sexistes et sexuelles à trois niveaux : les individus, les équipes de travail et l'organisation.

-Pause-

11h15 - 11h45 : les mécanismes des violences

A l'aide d'une histoire écrite, les stagiaires identifient les différentes étapes des mécanismes des violences : séduction, isolement, dénigrement, inversion de la culpabilité, violences, assurer son impunité, que l'on retrouve dans de nombreuses histoires de VHSS.

11h45 - 12h15 : les obligations de l'employeur et les procédures

Rappel des obligations de l'employeur en matière de prévention des VHSS et les 3 procédures existantes : disciplinaire, pénal et civile ainsi que les sanctions disciplinaires existantes.

12h15 - 13h : études de cas

-Pause déjeuner-

14h - 14h15 : anti-sieste

Jeu sous forme de batailles de questions

14h15 - 15h : comment agir - prévenir les VHSS au travail

Brainstorming sur les différentes modalités de prévention en interne : communiquer, se former, mais aussi être soi-même exemplaire et disponible quand on est en responsabilité.

15h - 15h30 : comment agir - détecter les VHSS au travail

Quels sont les meilleurs moyens de détecter les VHSS ? Identifier les signaux faibles, identifier les personnes à risques, poser la question. Identification de ces éléments à l'aide d'études de cas.

-Pause-

15h45 - 16h45 : comment agir - Réagir face aux VHSS au travail

Quels mots utiliser si quelqu'un·e vient nous parler d'une situation de VHSS ? Que faire en fonction de la gravité des faits. 2 études de cas, une sur l'agissement sexiste et l'autre sur des faits pouvant s'apparenter à du harcèlement sexuel permettent de donner des solutions.

16h45 - 17h15 : comment agir - Orienter la personne victime ou témoin

Qui sont les contacts clés en interne de l'organisation et en externe de l'organisation ? Identification des personnes référentes et les personnes de confiance au sein de la structure et l'on donne les contacts en externe (Défenseur des droits, 3913, Police, Justice...)

17h15 - 17h30 : Conclusion et évaluation

Tour de table oral et évaluation écrite.